
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de poste aux Outardes à 315-735 kV
et lignes de raccordement à 735 kV
sur le territoire non organisé de Rivière-aux-Outardes
par Hydro-Québec TransÉnergie**

Dossier 3211-11-102

Le 15 mars 2011

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de poste aux Outardes à 315-735 kV et lignes de raccordement à 735 kV par Hydro-Québec TransÉnergie répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-11-17	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2009-12-18	Délivrance de la directive
2010-10-29	Réception de l'étude d'impact
2011-01-21	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-02-16	Réception de l'addenda n° 1
2011-02-17	Transmission du deuxième document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2011-03-02	Réception de l'addenda n° 2

2. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet d'Hydro-Québec TransÉnergie consiste à construire un nouveau poste de sectionnement à 315-735 kV, le poste aux Outardes, lequel serait situé sur le territoire non organisé (TNO) de Rivière-aux-Outardes de la MRC de Manicouagan. Le projet comprend aussi le réaménagement de deux lignes à 735 kV et la construction d'un nouveau tronçon d'environ cinq kilomètres qui servira à raccorder le poste aux Outardes projeté au poste Micoua. Une emprise de 305 mètres de largeur est prévue pour le passage des lignes entre les postes aux

Outardes et Micoua. L'espace pour la construction future d'une troisième ligne à 735 kV est réservé dans cette emprise. Le démantèlement de quelques pylônes est prévu.

Le projet s'inscrit dans la planification à long terme du réseau qui permettra d'assurer l'exploitation sécuritaire du réseau de transport d'Hydro-Québec TransÉnergie et son développement. Plus précisément, la construction du poste aux Outardes vise à répondre à la croissance de la demande en électricité et à l'expansion du parc de production en permettant des transits de puissance accrus à partir des futures centrales, ou de nouveaux groupes dans des centrales existantes sur la Côte-Nord et dans le nord du Québec.

Le poste aux Outardes serait construit en milieu forestier, à plus de deux kilomètres de tout chalet ou résidence. Les impacts appréhendés sur le milieu naturel sont principalement liés au déboisement et à la perte de milieux humides. Quant au milieu humain, les impacts résiduels découlent principalement des travaux de construction, lesquels pourraient affecter temporairement les activités traditionnelles de chasse des autochtones.

Le coût global du projet est estimé à 188,7 M\$. La mise en service du poste et des lignes est prévue pour 2014.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Côte-Nord;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère du Tourisme;
- le ministère des Transports;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

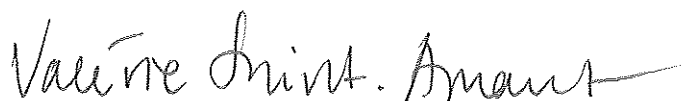
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poste aux Outardes à 315-735 kV et lignes de raccordement à 735 kV – Étude d'impact sur l'environnement*, octobre 2010, pagination multiple, 7 annexes et 3 cartes;

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Poste aux Outardes à 315-735 kV et lignes de raccordement à 735 kV – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions et commentaires du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs*, février 2011, 31 pages et 2 annexes;
- Lettre de M. Michel Blouin, d'Hydro-Québec Équipement et Services partagés, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 25 février 2011, concernant un complément d'information en réponse à notre lettre du 17 février 2011, 1 page et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant le document complémentaire, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée du 18 décembre 2009. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Valérie Saint-Amant, M. Sc. Environnement
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre